

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 décembre 2009 à Arthun

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55 / Date de la convocation : 1^{er} décembre 2009

Présents avec pouvoir de vote : 43

Ailleux : Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON,

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE, Sylvie SOUCHON (suppléante sans pouvoir de vote)

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Michel THEVENET (suppléant)

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Château : Thierry Gouby a rejoint l'assemblée à partir de 22h

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE, Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote),

Montverdun : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL, Christian PESSELON,

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Alexandra GROS, Philippe ROLLAND,

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, Jean-Paul RAVEL (suppléant)

Excusés : Jean-Marie JOLIVEAU (Ailleux), Claude CHARRET (Cezay), Georgette MURAT (Leigneux), Pascal BARRIER, Philippe ESSERTEL, Isabelle MACQUET (St Sixte), André ROUSSON (Ste Agathe la Bouteresse), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice), René COUTURIER (Trelins)

Mme Baldini, Maire d'Arthun, souhaite la bienvenue aux délégués présents et leur présente brièvement sa commune qui s'étend sur 1 398 ha, comprend 18 hameaux et 2 lavoirs, aussi appelés « palais des bavardes ». Elle retrace ensuite l'histoire du domaine de Beauvoir et le rôle du Comte de Neubourg. Elle invite enfin l'assemblée au 2^{ème} marché de la création, organisé ce dimanche 13 décembre par le comité des fêtes.

Bernard Chapelon, Président, remercie Mme le Maire pour son accueil et informe l'assemblée que Mme Hélène Roue a été désignée nouvelle déléguée communautaire suppléante par le conseil municipal de Sail sous Couzan.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 10 novembre 2009

Aucune observation n'étant formulée sur le projet de compte-rendu du précédent conseil joint avec la convocation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Déchèterie de la Presle

Choix de l'entreprise pour le poste de pesage

M. Pierre Drevet, Vice-Président, informe l'assemblée que la consultation pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance d'un poste de pesage d'ensemble routier avec borne autonome a été faite dans le cadre d'une procédure adaptée en date du 2 novembre 2009 avec une date limite de réponse au 20 novembre 2009.

Les critères de choix étaient : le prix pour 40 %, la qualité technique pour 40 % et les délais de livraison et d'installation pour 20 %. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise Forez Pesage pour un coût prévisionnel de 14 000 € HT.

La plate forme proposée est entièrement métallique et a déjà fait ses preuves sur d'autres sites. L'entreprise est d'Andrézieux Bouthéon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'entreprise Forez Pesage est retenue pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance d'un poste de pesage d'ensemble routier avec borne autonome à la déchèterie de la Presle.

Convention avec la Chambre d'Agriculture pour le co-compostage

M. Pierre Drevet, Vice-Président, informe l'assemblée que la chambre d'agriculture de la Loire nous propose une convention relative au suivi-qualité agronomique du co-compostage à la ferme des végétaux broyés de notre communauté, précisant les rôles et missions de chacun, exploitants agricoles inclus. Ce projet de convention est établi pour un an sur 2010. Le coût de la mise en place de la filière serait de 5 250 euros HT la première année (3 375 les années suivantes) auquel se rajouterait les frais d'analyse des déchets verts (coût unitaire 166,54 euros HT).

A la demande de M. Pierre Chossonnery, Maire de St Etienne le Molard, M. le Vice-Président donne une lecture détaillée du projet de convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le projet de convention proposé par la chambre d'agriculture est approuvé.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 décembre 2009 à Arthun

Approbation du dossier de consultation pour le marché de broyage des déchets végétaux

M. Pierre Drevet, Vice-Président, informe l'assemblée qu'un marché (procédure adaptée) à bons de commande sera proposé sur une durée de 32 mois (si signé au 1er avril) jusqu'au 31.12.2012, renouvelable 1 an. Le prestataire interviendra sur chaque plate-forme pour charger et broyer les déchets végétaux stockés afin de produire un broyat de bonne qualité. Celui-ci sera obtenu par défibrage avec des morceaux de bois inférieurs à 10 cm de longueur et 2,5 cm de diamètre. Il ne devra pas comporter d'impuretés, notamment de la ferraille. La décomposition des prix se fera en deux parties : broyage (y compris chargement à la tonne et déplacement du broyeur jusqu'à la plateforme de stockage des déchets végétaux de la Presle).

En option, il sera proposé d'envisager un groupement de commande avec la Communauté de Communes des Collines du Matin qui porte un projet similaire au nôtre (intérêt de pouvoir limiter et partager les frais de transport). Notre communauté de communes pourrait être titulaire du groupement de commandes.

Bons de commande pour 2010 du marché d'exploitation de la déchèterie

M. Pierre Drevet, Vice-Président, informe l'assemblée que le marché de transfert, traitement des matériaux et gardiennage de la déchèterie de la Presle à Arthun est un marché à bons de commande d'une durée de 3 ans plus 3 fois un an renouvelable. La première période du marché a démarré le 1^{er} janvier 2008 et se terminera le 31 décembre 2010. L'entreprise attributaire est SITA. Il y a lieu de préciser par bon de commande pour 2010 la nature des prestations demandées. Il est ainsi proposé pour 2010 de maintenir les deux modifications du précédent :

une augmentation du nombre d'heures d'ouverture, sur la période des horaires d'été, de 10 h hebdomadaires, en ouvrant la déchèterie, les mardi et jeudi après-midi de 14h30 à 18h30 et les vendredi et samedi après-midi dès 13h30 (au lieu de 14h30) jusqu'à 18h30

la mise en place de la filière de co-compostage (celle-ci ayant finalement été retardée)

Le montant prévisionnel du bon de commande 2010 est ainsi de 207 967,94 €uros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le projet de bon de commande 2010 est approuvé.

3. Budget prévisionnel déchets ménagers 2010

M. Pierre Drevet, Vice-Président, informe l'assemblée que depuis 1996, la Communauté de communes du Pays d'Astrée a instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service d'élimination des déchets. Ce service fait l'objet d'un **budget annexe**, dont les principaux postes de dépenses sont : la collecte et traitement des déchets ménagers recyclables ou non, l'exploitation de la déchèterie, la communication autour de la collecte sélective, les prestations extérieures (mission CILDEA), les pertes sur créances irrécouvrables, les dépenses imprévues (augmentation éventuelle des tonnages...) et les amortissements de la déchèterie et des dépenses d'investissements en matériel. Les recettes de ce budget sont le produit de la redevance ordures ménagères, l'éventuel excédent de l'exercice antérieur, la vente de produits (reprise des métaux, cartons, verre, JMR journaux magazines revues/ EMR emballages ménagers recyclables) et les soutiens Eco-emballages pour la communication et la valorisation de la tonne triée.

La commission environnement du 17 novembre et le bureau du 24 novembre ont travaillé sur un projet de budget prévisionnel 2010 au vu des extrapolations du réalisé 2009 (projet joint à la convocation). Le montant de la part est ainsi proposé à 82 euros ce qui représenterait une augmentation de 3,8%. La facturation est établie au vu de la situation en date du 1^{er} janvier. M. le Vice-Président présente ensuite la répartition du nombre de parts, qui ne connaît qu'une seule modification pour la cité scolaire qui comme annoncé passe à 2 x 10 parts (contre 2 x 4 parts en 2009).

M. Souzy précise que la commission et le bureau ont cherché à minorer l'augmentation de la redevance en y affectant une partie de l'excédent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le montant de la part à 82 euros proposé est approuvé. De même, la répartition du nombre de parts est approuvée à l'unanimité.

<u>Résidences principales</u>		
nombre de personnes	nombre de parts	montant en euros
1	1	82,00
2	2	164,00
3	2,5	205,00
4 et plus	3	246,00
<u>Résidences secondaires et assimilées (caravanes stationnant au-delà de trois mois). Valeur forfaitaire</u>		
nombre de parts	montant en euros	
forfait	164,00	
<u>Gîtes ruraux, campings à la ferme</u>		
nombre de parts	montant en euros	
1	82,00	
Les chambres d'hôtes font partie de la maison et ne sont pas, par conséquent, redevables		

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 décembre 2009 à Arthun

Locaux à usage professionnels et assimilés

Sont considérés comme des locaux à usages professionnels et assimilés l'ensemble des cas n'appartenant pas aux catégories résidences principales ou résidences secondaires.

Commerçants et artisans et professions libérales et autres locaux à usage professionnel (établissement distinct de la résidence principale ou secondaire c'est-à-dire qui n'est pas sur le même tènement immobilier)

nombre de parts	montant en euros
1	82,00

La gendarmerie de Boën possédant des chambres à usage des gendarmes stagiaires paiera 1 part supplémentaire par lit occupé

Etablissements possédant une surface commerciale supérieure à 600 m² et produisant plus de 1100 litres hebdomadaires ne bénéficient pas du service en application du règlement de collecte.

Coopératives agricoles exerçant une activité commerciale

nombre de parts	montant en euros
10	820,00

Equipements touristiques avec hébergement collectif au-delà de 6 chambres et campings au-delà de 6 emplacements

nombre de parts	montant en euros
15	1 230,00

Résidences pour personnes âgées d'une capacité d'accueil supérieure ou égale à 10 lits

nom de l'établissement	nombre de parts	montant en euros	Nbre de lits
résidence de Sail	19	1 558,00	25
résidence de Montverdun	26	2 132,00	35
Foyer résidence de Boën	43	3 526,00	57

Etablissements à caractère hospitalier

nom de	nombre de parts	montant en	Nbre de lits
hôpital local de Boën	80	6 560,00	164

Equipement d'animation sociale, touristique ou culturelle ayant un salarié au moins (sans hébergement)

superficies	nombre de parts	montant en euros
< 300 m ²	1	82,00
> 300 m ²	4	328,00

Cité scolaire "L'Astrée"

	nombre de parts	montant en euros
collège	10	820,00
lycée	10	820,00

Locaux communaux

Participation des communes à la collecte et au traitement des ordures ménagères pour les bâtiments communaux

nombre d'habitants	participations	Nombre de Parts
0 à 300	328,00	4
301 à 600	656,00	8
601 à 900	984,00	12
901 à 1 300	1 312,00	16
1301 à 1700	1 804,00	22
1701 à 2000	2 296,00	28
2001 à 2500	2 788,00	34
2501 à 3000	3 280,00	40
3 001 à 3 600	3 936,00	48

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 décembre 2009 à Arthun

Calendrier de collecte des déchets 2010

M. Pierre Drevet, Vice-Président, précise qu'au vu des particularités de cette fin d'année 2009 avec une 53^{ème} semaine (impaire) du 28 décembre au 03/01 et une 1^{ère} semaine en 2010, ce qui fait donc deux semaines impaires qui se succèdent, des communes seront collectées en tri sélectif 2 semaines de suite, alors que d'autres le seront sur un intervalle de 3 semaines.

Un calendrier de collecte 2010 sera ainsi distribué dans tous les foyers d'ici la fin de l'année. Le coût prévisionnel est de 1 603 € TTC de réalisation et 1 257 € TTC de distribution, soit un total de 2 860 € TTC pour 6 500 exemplaires.

Mme Agnès Tarit, Vice-Présidente, trouve que cette dépense est trop importante et qu'elle n'est pas justifiée. Elle est rejointe par d'autres élus qui pensent en effet qu'un calendrier n'est pas nécessaire dans la mesure où celui-ci reste en semaines paires et impaires. De plus, des communes ont prévu des bulletins d'information d'ici la fin de l'année et elles proposent d'y préciser cette particularité calendaire.

M. le Président propose de mettre au vote la proposition de réaliser un calendrier de la collecte des déchets ménagers pour 2010 ; par 6 voix pour et 4 abstentions, cette proposition est rejetée.

Sont distribuées en séance une communication spécifique par commune pour préciser les semaines de collecte du tri sélectif sur cette période fin 2009 et début 2010, ainsi qu'une communication relative au jour de décalage lié aux jours fériés des vendredi 25 et 31 décembre 2009 pour les 3 communes concernées.

A la demande de M. Coudour, Maire de Cezay, M. le Vice-Président précise que les dysfonctionnements repérés par M. Alain Corvi, ambassadeur du tri, seront prioritairement traités par ce dernier. Selon les cas, la police du Maire pourra être nécessaire. Mme Tarit cite un exemple sur sa commune où elle souhaite intervenir par courrier.

4. Finances

4.1. Rachat d'emprunts

M. Jean-Luc Souzy, Vice-Président, informe l'assemblée que sur le budget général, au vu des taux d'intérêts actuellement pratiqués sur le marché et de la trésorerie positive de la Communauté de Communes, il est proposé de rembourser, de façon anticipée, le capital restant dû de deux emprunts.

-un emprunt contracté en 2001 pour les travaux du parc d'activités de Champbayard.

Ce prêt d'un montant initial de 228 673 € avait été contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 10 ans moyennant un taux d'intérêt fixe de 5,15 %, le capital restant dû est de 46 711,19 €. L'indemnité de remboursement anticipé sera égale à 1 210,74 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le remboursement anticipé de cet emprunt est approuvé.

-un emprunt contracté en 2001 pour les travaux de la salle de sports

Ce prêt d'un montant initial de 228 673 € avait été contracté auprès du Crédit Mutuel pour une durée de 15 ans moyennant un taux d'intérêt fixe de 5,25 %, le capital restant dû est de 123 855,27 €. L'indemnité de remboursement anticipé sera égale à 6 mois d'intérêts calculés au taux contractuel sur le principal remboursé par anticipation, soit 3 251,20 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le remboursement anticipé de cet emprunt est approuvé.

4.2. Décisions budgétaires modificatives

M. Jean-Luc Souzy, Vice-Président informe l'assemblée que dans le cadre de la fin d'année comptable 2009, des ajustements sont nécessaires.

BUDGET GENERAL

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses / Crédits à ouvrir

668 autres charges financières + 4 500

Crédits à réduire

6618 intérêts des autres dettes - 4 500

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses / Crédits à ouvrir

1641 remboursement capital + 170 600

2183-15 matériel bureau + 9 000

2181-11 installations générales + 5 551

27638 avance budget annexe parc d'activités + 1 556

Recettes/Crédits à ouvrir

1313-27 FEDER multi-accueil + 148 983

1317-20 FEDER grand pré + 37 724

BUDGET PARC D'ACTIVITES

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses / Crédits à ouvrir

61521 entretien de terrains + 1 556

Recettes/Crédits à ouvrir

71355 variation des stocks + 1 556

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses / Crédits à ouvrir

3555 terrains aménagés + 1 556

Recettes/Crédits à ouvrir

16875 avance budget général + 1 556

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 décembre 2009 à Arthun

BUDGET CHÂTEAU DE GOUTELAS **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses / Crédits à ouvrir

1641 emprunt + 50

Recettes/Crédits à ouvrir

2313 immos construction - 50

BUDGET ATELIERS PARTAGES **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses / Crédits à ouvrir

165 remboursement caution + 1 900

Recettes/Crédits à ouvrir

2313 immos construction - 1 900

5. CLETC commission locale d'évaluation des transferts de charges

M. Jean-Luc Souzy, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que depuis le passage à la TPU Taxe Professionnelle Unique en 2005, la communauté de communes perçoit l'intégralité des produits de TP (taxe professionnelle) sur le territoire des 18 communes, les communes percevant la totalité des produits TH taxe d'habitation, TFB taxe sur le foncier bâti et TFNB taxe sur le foncier non bâti (la fiscalité « ménages »). La communauté de communes doit dès lors verser aux communes une attribution de compensation (dépense obligatoire). Cette dernière a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Elle correspond au produit de TP perçu par la commune l'année précédant l'instauration de la TPU, complété de certaines compensations (dont la part salaires), mais diminué de la fiscalité ménage communautaire « récupérée » par la commune.

Depuis 2005, une commission locale d'évaluation des transferts de charges a dû être constituée ; cette commission valide ainsi chaque année les montants des attributions de compensation et examine également tout nouveau transfert de charges. La commission du 3 décembre 2009 propose ainsi les montants définitifs des attributions de compensation 2009, qui s'élèvent à 1 326 238 euros. 2010 est la dernière année de lissage des taux de TP, le seul taux de 12,37 % aurait dû s'appliquer. La CLETC du 3 décembre a aussi travaillé sur des modifications du règlement des fonds de concours, qui seront d'abord présentées en bureau avant d'être proposées au conseil.

Après en avoir délibéré, par 42 voix pour et une abstention, les montants définitifs des attributions de compensation 2009 sont approuvés.

6. Personnel

- organisation d'un remplacement

M. Jean-Luc Souzy, Vice-Président, informe l'assemblée que Mlle Dorine Nottin attend un heureux événement. Son congé maternité devrait commencer début avril. Afin d'organiser son remplacement de congé maternité dans les meilleures conditions, il est proposé de permettre un temps de travail en commun de Dorine et de la personne qui sera recrutée pour son remplacement en créant un besoin occasionnel. Mlle Nottin est en arrêt maladie pour cette fin d'année et son remplacement risque de devoir s'organiser plus rapidement que prévu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, la création d'un besoin occasionnel est approuvée.

- approbation du plan de formation intercollectivités

M. Jean-Luc Souzy, Vice-Président, informe l'assemblée qu'il y a nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité

Le CNFPT a établi un plan de formation intercollectivités du département de la Loire à destination des collectivités qui n'ont pas élaboré de plan de formation personnalisé. Ce plan a une portée pluriannuelle (2009 – 2011) et recense l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation des collectivités territoriales. Le développement des compétences proposé aux agents s'articule autour de 7 axes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le plan de formation intercollectivités est approuvé.

Par ailleurs, M. Jean-Luc Souzy, Vice-Président, informe l'assemblée de l'actuelle publicité de vacance du poste de Christine Domergue, celle-ci étant contractuelle (contrat d'1 an renouvelable).

7. Salle de sports : approbation des modifications du règlement intérieur

M. Dominique Roche, Vice-Président, informe l'assemblée que pour le bon déroulement des cours d'éducation physique et sportive, des manifestations sportives ou des entraînements et afin de préserver les installations, le conseil communautaire du 24 octobre 2006 avait adopté un règlement intérieur pour le complexe sportif à Boën.

Celui-ci régleme l'usage de ce complexe sportif en précisant les horaires d'ouverture, les plannings d'utilisation, les conditions d'accès, l'entretien du complexe, les règles générales d'utilisation, le règlement spécifique à la salle de gymnastique, le rangement et l'introduction de matériel, les interdictions, la sécurité, les accidents, les pertes et vols, les dégradations et l'utilisation extra sportive.

Des modifications sont proposées au règlement afin de tenir compte notamment de l'installation de la structure artificielle d'escalade, de l'installation de panneaux d'affichage et de précisions sur les obligations de rangement, nettoyage et de bon usage de l'éclairage.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 décembre 2009 à Arthun

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le règlement de la salle des sports tel que présenté est approuvé.

8. Opération façades en pays d'Astrée : bilan et perspectives

M. Bernard Chapelon, Président, rappelle que le conseil communautaire du 25 octobre 2005 avait décidé d'une opération façades en lien avec l'OPAH Forez Nord, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, jusqu'au 31 décembre 2008. Cette opération d'aide au ravalement des façades s'inscrivait dans le prolongement de l'adoption du plan paysager intercommunal et était complémentaire au dispositif de point conseil en architecture mis en place par le Conseil Général sur notre territoire. Le conseil communautaire du 19 mars dernier avait validé sa prolongation de 12 mois.

Un périmètre détermine, par commune, les limites des secteurs offrant la possibilité d'une subvention au ravalement des façades. Prioritairement, ont été inclus dans le périmètre opérationnel éligible les centres-bourgs, les entrées principales des communes, les secteurs urbanisés le long de la RN 89 et certains sites à valeur patrimoniale forte. Il est aujourd'hui proposé de poursuivre cette opération façades sur l'année 2010 et de reconduire une mission d'animation « habitat » au Pact-Loire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, la prolongation d'une année de l'opération façades est approuvée.

9. Renouvellement de la convention PLIE Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Forez

M. Bernard Chapelon, Président, informe l'assemblée que le PLIE est un outil d'animation, de coordination, d'innovation et de mise en œuvre des politiques en matière d'insertion, d'emploi et de formation sur un territoire défini, pour un public très éloigné de l'emploi. Créé en 2001, il intervient depuis 2006 sur un périmètre de 106 communes et 166 711 habitants : communauté de communes de Feurs en Forez, de Forez en Lyonnais, des Collines du Matin, du Pays de St Galmier, communauté d'agglomération Loire Forez, commune de Les Salles et notre communauté. Depuis le 8 septembre 2005, notre communauté s'est engagée avec la signature d'un contrat de marché public de prestations de gestion et d'animation du « Plie du Forez » avec la communauté de communes du Pays de St Galmier. Dès lors, c'est la Maison des Services des Monts du Forez qui a été désignée pour être le référent de parcours du point rencontre emploi du Pays d'Astrée pour un mi-temps : Mme Marie VERCAMMEN aujourd'hui. La convention d'adhésion au PLIE a été renouvelée en 2007 pour 3 ans sur la base d'une contribution de 0,7 €uros par habitant, hausse prévue de 2% par an ; elle s'achève donc au 31/12/09 (soit une contribution de 9 022,83 €uros en 2009).

Lors du bureau du 24/11, M. Vivien Président et Mme Berger animatrice ont présenté les éléments suivants :

- entre 2001 et 2009, 2 084 personnes ont bénéficié du dispositif PLIE avec 470 entrées positives
- entre 2005 et 2009, en Pays d'Astrée, ce sont 148 personnes qui en ont bénéficié avec 35 sorties positives (CDI ou CDD de plus de 6 mois)

Ils ont également présenté les orientations du PLIE à horizon 2011/2013 et l'augmentation en 2010 de la cotisation qui s'élèverait à 0,9 € par habitant puis 1 € par habitant sur les années 2011 à 2013, du fait de la diminution des subventions espérées du FSE fonds social européen. Nous n'avons, à ce jour, toujours pas reçu de nouvelle convention pour 2010. Elle devrait nous parvenir début d'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec le PLIE du Forez, dans les conditions précitées, à savoir, une cotisation à 0,9 euros par habitant en 2010, puis 1 euro sur la période 2011 à 2013.

10. Château de Goutelas

M Thierry GOUBY Vice-Président, informe l'assemblée que des dossiers de demande de subvention seront à déposer auprès des services de l'Etat, du Conseil Général de la Loire et de la Région Rhône-Alpes par l'intermédiaire du Contrat de Développement des Pays du Forez pour la réfection d'une partie de la toiture du château de Goutelas (540 m² de superficie concernée environ : ailes sud ouest, sud est, nord est, centrale). La subvention de la Région est de 30% de 50 000 euros maxi de subvention, pour ce qui est des subventions Etat et Conseil Général, de nouvelles règles seront votées pour 2010 encore non connues à ce jour.

Une consultation en procédure adaptée sera lancée pour ces travaux, dont la nature a été précisée suite à la visite de M. l'Architecte des Bâtiments de France et aux premiers devis établis autour de 40 000 euros. Au titre du budget 2009, une somme de 20 000 euros environ avait été inscrite.

Les critères de choix proposés sont : le prix des prestations pour 50 %, la valeur technique des prestations appréciée au vu des références Qualibat et références chantier pour 30% et les délais de réalisation pour 20%. A la demande d'Agnes Tarit, il est précisé que la négociation des prix est prévue dans la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, approuve le dépôt des dossiers de demande de subvention et la consultation pour les travaux.

11. Information Association Créer et Vivre en Massif Central et MACEO

M. Bernard Mioche, Vice-Président, informe l'assemblée que depuis 2004, notre communauté de communes adhère à l'association Créer et Vivre en Massif Central. Cette association faisait suite au dispositif « créer et vivre en Massif Central » initié en 2000 par le Commissariat à l'Aménagement et au Développement Economique du Massif Central avec l'aide d'un certain nombre de partenaires socio-économiques pour favoriser l'accueil en milieu rural. Cette association permettait aux territoires labellisés d'affirmer leur attachement au dispositif « Créer et vivre en Massif central » et leur volonté de se mobiliser afin de faire reconnaître l'enjeu politique de l'accueil, renforcer, optimiser les actions des territoires labellisés en faveur de l'installation d'actifs, mutualiser des moyens et être force de proposition sur les questions de développement rural.

Cette association, aujourd'hui présidée par M. Bernard Mioche, a dû licencier son animatrice et a tenu son assemblée générale la semaine dernière. Il a été convenu que l'association poursuivrait son activité et adhérerait à Macéo, dont la création est intervenue dans le même temps. Présidé par M. André Malet par ailleurs président du pôle de compétitivité Viaméca, Macéo regroupe l'ADIMAC (association pour le développement industriel du Massif Central), l'UCCIMAC (union des chambres de commerce et d'industrie...), l'APAMAC (association pour la promotion de l'artisanat...) et le SIDAM (service interdépartemental pour l'animation...).

Macéo propose 4 « espaces projets innovation » qui en début d'année prochaine vont permettre de travailler sur les problématiques suivantes :

- énergie-ressources
- appui aux entreprises, transmission, reprise d'entreprises
- professionnalisation des acteurs économiques, compétences, recherche, appui aux filières,
- territoires, infrastructures et usages.

12. Services à la population

Information sur les financements FEDER obtenus Pôle petite enfance Môm'Astrée

M. Bernard Chapelon, Président, rappelle que le bureau communautaire du 19 juin 2008 et le conseil communautaire du 11 juillet 2008 avaient validé le dépôt de dossiers de demandes de subvention au FEDER dans le cadre d'un appel à projet du programme « compétitivité et emploi » en Rhône-Alpes. Les dossiers déposés au 30 juin 2008 pour les travaux et l'aide au démarrage de l'établissement d'accueil du jeune enfant ont finalement abouti favorablement lors des comités régionaux de programmation des 16 septembre et 13 octobre derniers.

Le coût final de construction de la structure, à l'issue de la 1^{ère} année de parfait achèvement des travaux s'élève à 906 486 € HT. L'autofinancement de la communauté de communes s'élève à 241 527 € soit 27% du coût total.

S'agissant du fonctionnement, une aide du FEDER est obtenue en complément des aides CAF et MSA, sur la partie crèche uniquement, taux FEDER 12,84%. M. Souzy insiste sur l'importance de cette aide au fonctionnement, qui est de plus en plus rare.

Lecture de la réponse du Haut Commissaire à la jeunesse

Ce courrier joint à la convocation fait suite à la motion prise en conseil communautaire du 16 juillet dernier devant la baisse des crédits d'Etat dans le Contrat éducatif local. « *la DDJS... ne pourrait maintenir à la même hauteur les subventions accordées aux actions locales. Elle a toutefois consenti des efforts financiers importants afin que vous puissiez pérenniser les actions engagées sur votre territoire...* » M. Bernard Chapelon, Président, ne souhaite pas faire de commentaires sur ce courrier.

13. Questions diverses

Annulatif redevances ordures ménagères 2008

M. Jean-Luc Souzy, Vice-Président, propose un annulatif au titre de l'exercice 2008 pour 231 €uros. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, cet annulatif est approuvé.

La Comédie 2010 : maintien des tarifs de 2009

M. Thierry GOUBY, Vice-Président, informe l'assemblée que le prochain spectacle du Piccolo est intitulé "Plus marrant que le Bowling". La représentation tout public est prévue le vendredi 9 avril 2010. Il propose de reconduire les tarifs à l'identique de ceux pratiqués en 2009, à savoir 10 euros plein tarif et 5 euros tarif réduit (- 18 ans, étudiants, chômeurs). Les recettes de la billetterie couvrent environ 50% des frais liés à l'accueil de cette manifestation. Le spectacle retour à St Etienne s'intitule "Chouf Ouchouf" et aura lieu le vendredi 28 mai 2010 à 20h ; de même qu'en 2009, un tarif unique de 10 euros est proposé incluant le transport aller/retour à La Comédie de St Etienne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la reconduction des tarifs 2009 est approuvée.

Journée découverte jeune public à Boën le mardi 26 janvier 2010

M. Thierry GOUBY Vice-Président, informe l'assemblée que ce jour-là, il y aura 11 exposants qui proposeront aux scolaires des ateliers au Château Musée de la Vigne à Boën d'une vingtaine de minutes de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 soit une dizaine d'ateliers par site sur la journée. Cette journée est organisée par l'association Forez

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 décembre 2009 à Arthun

tourisme qui regroupe les offices du tourisme du Forez. La dernière édition à Boën avait eu lieu à la salle des fêtes et avait permis à 270 élèves de profiter des ateliers de découverte des prestataires, avec seulement une école hors de Boën. Conscient des difficultés d'organisation du transport et des frais financiers que cela occasionne, M. le Vice-Président propose que la communauté de communes prenne en charge les coûts des transports. Un devis des transports Rochette propose un coût unique de transport sur la même base que le tarif de transport au gymnase, soit 138 euros. Un premier courrier a été adressé aux écoles, un deuxième courrier doit l'être dès demain, il pourrait préciser cette possibilité-là.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la prise en charge des coûts du transport par la communauté est approuvée.

Plaquette projet de territoire

M. Bernard Mioche, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que le projet de territoire devrait être définitivement validé pour le conseil du 9 février prochain. Il présente ensuite une maquette d'un bulletin d'information qui pourrait être distribué dans les foyers de la communauté et auprès de nos partenaires courant janvier. Cette maquette reprend les éléments déjà adoptés lors des conseils communautaires d'octobre et novembre 2009, à savoir l'organisation politique, les enjeux et pistes d'actions envisageables. Une carte est également proposée proposant une organisation des projets de notre territoire. Des maquettes du bulletin sont mises en circulation et un projet de carte est remis par commune, pour observation, le cas échéant.

Déneigement

M. Bernard Chapelon, Président, soumet à l'assemblée un projet de convention pour le déneigement avec la commune de Boën, qui a déjà été validé par le conseil municipal de ce 7 décembre. Sur la base d'un forfait de 50 euros de l'heure, les équipements à déneiger seraient les suivants : le parking du gymnase intercommunal, la voirie interne du Parc d'activités de Champbayard, le parking de l'atelier partagé, sur le Parc d'activités de Champbayard à Boën, la voirie d'accès à la déchèterie intercommunale de la Presle à Arthun et le parking de la structure multi-accueil de la petite enfance, situé à la Bouteresse, commune de Sainte Agathe la Bouteresse.

La communauté de communes se dotera parallèlement de bacs à sel pour ces différents équipements.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la convention avec la commune de Boën pour le déneigement est approuvée.

Avenant à la convention 2009 pour l'office du tourisme

M. Thierry GOUBY Vice-Président, rappelle à l'assemblée que la communauté de communes a obtenu une subvention FEDER pour différents outils de communication, dont la réalisation du site internet de l'office du tourisme. Or ce dernier avait été budgété par l'office sur son prévisionnel 2009 et que la subvention de 40 000 euros de la communauté couvrirait donc cette dépense. Il est ainsi proposé un avenant financier à la convention initiale pour la réduire des 4 730 euros de frais liés au site internet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, cet avenant est approuvé, M. Michel Cellier, Président de l'office du tourisme, ne prenant pas part au vote.

Les prochains conseils auront lieu le 09/02 à St Sixte, et le 23/03 à L'Hôpital sous Rochefort.

La séance est levée à 22h50.

Mme le Maire d'Arthun invite les participants au verre de l'amitié.

M. Le Maire de L'Hôpital sous Rochefort informe l'assemblée que le dimanche 24 janvier aura lieu une exposition de photos de 10h à 17h dans la salle des fêtes communale, organisée par l'association Art Culture et Vallée de l'Anzon.

M. le Maire de Sail sous Couzan informe l'assemblée de la marche organisée pour le téléthon ce dimanche 13 décembre.